

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-086

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 07 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents : Mme CEREJO pouvoir à Mme ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI

Objet : Etude des conventions de MO – Phase 2 -Aménagement du bourg de Condé

Mme le Maire rappelle que la commune a adhéré à Ingénierie 61 par délibération N° 2016-188 du 04 novembre 2016.

Elle indique que l'agence départementale d'ingénierie propose, une mission de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg - tranche 2 à Condé sur Huisne.

Sur la base de l'étude préliminaire, le montant des travaux est estimé à 1 009 363.00 € HT soit 1 211 235.60 € TTC. Celui-ci se décomposant comme suit :

- Secteur 1 : 373 666.18 € HT soit 448 399.42 € TTC
- Secteur 2 : 353 277.05 € HT soit 423 932.46 € TTC
- Secteur 3 : 282 419.77 € HT soit 338 903.72 € TTC

A l'issue du projet ou de la consultation des entreprises, le coût des travaux validé par la collectivité en fonction des matériaux et des orientations retenus par le Maître d'ouvrage, servira de référence pour la présente mission.

La prestation proposée comprend :

- Les études d'avant-projet (AVP)
- Les études projet (PRO) comportant la réalisation des descriptifs quantitatifs estimatifs (DQE), le tout servant à constituer le dossier de consultation des entreprises ou DCE
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- La direction d'exécution des contrats de travaux complétés du visa des études d'exécution (VISA)
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC)
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR)
- Durant toute la mission, l'Agence Départementale d'Ingénierie assure une assistance d'ordre technique, administrative et juridique au maître d'ouvrage.

Cette mission est chiffrée à 34 848.00 € TTC pour le secteur 1

Cette mission est chiffrée à 24 330.00 € TTC pour le secteur 2

Cette mission est chiffrée à 20 550.00 € TTC pour le secteur 3

Le total de la mission pour les 2 secteurs est de : 79 728.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'agence départementale d'Ingénierie pour la tranche 2 (secteur 1 – 2 et 3) de l'aménagement cœur de bourg de Condé.

Autorise Mme le Maire à signer les conventions avec Ingénierie 61 pour les travaux d'aménagement du bourg de Condé sur Huisne (tranche 2 : Secteur 1-2-3 : Aménagement de la place du Général de Gaulle et ses abords).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif, opération 153.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI
Secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :

Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20241213-D2024-086-DE
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024

Mise en ligne le 03 janvier 2025

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-087

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 07 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de :
Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents : Mme CEREJO pouvoir à Mme ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI

Objet : Etude des devis pour un changement de porte au local 13 rue Melliant

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1er adjoint en charge des travaux.

Ce dernier indique que la porte d'entrée pour l'accès au 1er étage du local commercial 13, rue Michel Melliant est en très mauvais état.

Deux devis ont été demandés pour son remplacement.

Société ARP (Rémalard) : 3 491.14 € HT

Société ALEXANDRE (Condé) : 2 673.13 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise ALEXANDRE.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, opération 139.

Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire



Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI
Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le :

Délibération mise en ligne le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-088

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 07 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents : Mme CEREJO pouvoir à Mme ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI

Objet : Bail de location pour le local commercial 13 rue Michel Meilliant

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le local situé 13 rue Michel Meilliant, à usage de restaurant, est vacant depuis un an.

Trois candidats à la reprise se sont présentés aux élus lors d'une réunion le jeudi 14 novembre.

Projet 1 : Tom Villaneau

Projet 2 : Arnaud Brière

Projet 3 : Lionel Iafrate

Mme le Maire rappelle que suite à cette réunion, les élus ont retenu le projet de M. Arnaud Brière.

Mme le Maire suggère un loyer mensuel de 500 € HT soit 6000 € HT annuel. M. Brière souhaite régler les loyers en une seule fois en terme à échoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte de louer le local professionnel (rez de chaussée et l'étage à usage de réserve/vestiaire) situé au 13, rue Michel Meilliant, avec usage de restaurant à M. Brière représentant de la société « SAS RDP » à partir du 1er février 2025.

Fixe le montant du loyer annuel à 6000 € HT (soit 500 € HT/mensuel)

Autorise Mme le Maire à signer le bail et toutes les pièces nécessaires à cette location.

Les recettes seront inscrites au budget primitif 2025.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire



Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20241213-D2024-088-DE
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-089

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 07 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents : Mme CEREJO pouvoir à Mme ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI

Objet : Approbation du rapport du Parc Naturel régional du Perche

Madame le Maire indique que le rapport annuel 2023 du Parc Régional Naturel du Perche a été envoyé à chaque conseiller en amont.

M. Mesnil souligne les actions importantes du Parc.

Le rapport annuel 2023 établi par le Parc du Perche concerne :

- ✓ Les finances
- ✓ Les priorités du Parc :
 - Biodiversité,
 - Economie locale,
 - Aménagement du territoire et patrimoine bâti,
 - Engager le territoire dans son projet de Parc,
 - Transversalité : sensibiliser, transmettre, communiquer

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de valider ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel 2023 du Parc Régional Naturel du Perche.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI
Secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :

Délibération mise en ligne le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-090

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 07 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents : Mme CEREJO pouvoir à Mme ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI

Objet : Etude des devis pour l'installation de toilettes publiques à Condeau

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1^{er} adjoint en charge des travaux. Il rappelle qu'il n'y a pas de WC public dans la commune déléguée de Condeau et qu'il y a lieu d'en prévoir. De nombreux cyclotouristes empruntent la Véloscénie qui traverse le bourg de Condeau.

Plusieurs devis sont présentés :

Entreprise Ledru : couverture – Maçonnerie : 28 831.60 + Plomberie -Carrelage : 8343.23 € soit un total de 37 174.83 € TTC

DLB Rénov (Saint Jean Pierre Fixte) : 19 358.22 € TTC

Devis Mobilier Urbain Beaujolais (69) (fabricant de toilettes automatiques) :

Version automatique (bardage bois) : 28500 € soit 34200 € TTC

Version automatique (en béton rainuré) : 25 90 0 €HT soit 31 080 € TTC

Version Semi automatique (bardage bois) : 23800 € HT soit 28 560 € TTC

Version manuelle (Béton) : 22 200 € HT soit 26 640 € TTC

Devis SAGELEC : 31 500 € HT soit 37 800 €TTC

La commune pourrait prétendre à une subvention à hauteur de 40 % de la part du département en ajoutant un autre aménagement sur ce terrain (exemple : table de pique-nique, range vélo, etc...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise SAGELEC

Sont à prévoir en sus installation d'un lit de sable, les frais de raccordement aux divers réseaux, et contrôle de l'installation par un organisme agréé.

Sollicite une subvention au plus haut taux possible auprès du Département pour cet aménagement (toilettes, tables de pique-nique et range vélos)

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Marie-Alix DE CAFFARELLI
Secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :

Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20241213-D2024-090-DE
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2024

Date de convocation : 07 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le treize décembre à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué par le maire, s'est réuni au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de RADENAC CHRISTELLE, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 21

présents et représentés : 21

absents excusés..... : 0

absents..... : 0

Étaient présents :

RADENAC CHRISTELLE, BERMOND MARTINE, BERTU NATHALIE, ROUSSEAU MARIE-CLAIRE, CHARTIER JEAN-CHRISTOPHE, CHAVIGNY CATHERINE, CHEVALIER GUY, DAVID SANDRINE, DE CAFFARELLI MARIE-ALIX, DENIS FRANCIS, FETIVEAU CHRISTIAN, GIRARD-PRAET MARIE, JOUBERT EMMANUEL, LEFRANCOIS ERIK, MARCHAND JOEL, MESNIL JEAN-YVES, SENECHAL CLAUDE, SIMON SANDRINE, VANNIER JOCELYNE, VASSARD LAURENT

Étaient représentés :

CEREJO CELINE

Étaient absents :

aucun

Secrétaire de séance : De Caffarellie Marie Alix

Délibération n° 2024-091 : Décision Modificative n° 3 / 2024

Objet: Augmentation crédits WC publics à Condeau

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 05/04/2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 3 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	139	21321-139	-25 000,00 €	
Investissement	127	2152-127	25 000,00 €	

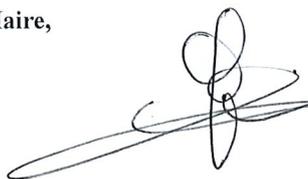
Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le 23/12/2024 et de sa publication le 21/12/2024.

Pour extrait conforme,
à SABLONS SUR HUISNE, le 13 décembre 2024.

le Maire,

*La Secrétaire de séance
Marie Alix De Caffarelli*




Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20241213-D2024-091-BF
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024